

Chemin de la sélection 2020-2021

Afin de préparer de façon optimale la prochaine saison, la DTN présente le « chemin de la sélection » qui détermine, pour tous les sportifs et sportives candidats à une sélection en équipe de France, les différences échéances incontournables du calendrier 2020/2021.

Le document « stratégie pour le haut niveau, grands principes de sélection », validé par le Comité directeur de la FFA le 7 janvier 2017, constitue le texte de référence pour toute la durée de l'Olympiade.

Les avenants annuels précisant les spécificités de la saison qui débute seront proposés à la validation du comité directeur lors de la réunion du 16 octobre 2020 puis diffusés à tous les acteurs concernés. Au regard du contexte particulier de la saison Olympique et Paralympique et des contraintes qui nous sont imposées dans ce cadre, trois documents distincts ont été rédigés :

- Avenant n°1 : Règles de sélection des rameurs et rameuses et principes de qualification des équipages pour la constitution de l'équipe de France Olympique,
- Avenant n°2 : Règles de sélection des rameurs et rameuses et principes de qualification des équipages pour la constitution de l'équipe de France Paralympique,
- Avenant n°3 : Règles de sélection des rameurs et rameuses et principes de qualification des équipages pour la constitution des équipes de France senior U23, NO, NP et junior.

Le chemin de la sélection 2020-2021 est susceptible de modifications qui seraient justifiées par de nouvelles mesures gouvernementales prises dans le cadre de la situation sanitaire.

✓ Épreuves du dernier trimestre 2020

Rappel : il est impératif que les clubs saisissent les résultats de l'évaluation fédérale sur le serveur pour tous les rameurs(ses) de toutes les catégories entre le 1^{er} novembre et le 6 décembre minuit.

• 1er novembre 2020 : Tête de rivière interrégionale, de préférence sur 6 000 m en J18, senior (hors collectif CE 2020), 4 000 m ou 6 000 m pour les para-aviron :

- J18 : en 1x ou 2-
- FTC et HTC : en 1x ou 2-
- FPL et HPL : en 1x (FPL à 60 Kg maximum – HPL à 74 Kg maximum)
- Para-aviron : 6 000 m pour les 1x PR3 et 2- PR3 et 4 000 m pour les rameurs et rameuses para-aviron en 1x PR1, 1x PR2.

Lieux :

- Zone Nord-Ouest : Caen,
- Zone Nord-Est : Mulhouse,
- Zone Sud-Est : Belley,
- Zone Sud-Ouest : Sainte Livrade

Seuls les résultats des 4 têtes de rivière labellisées par les zones seront pris en compte dans le cadre du chemin de sélection 2021.

Les rameurs et rameuses J16 candidats à une sélection en équipe nationale junior sont invités à participer dans les épreuves J18.

• **11 au 14 novembre 2020 : Parcours d'appairage pour les J18 H et F en 2-** sur convocation la DTN.

Lieu : Libourne

• **28 novembre 2020 : Test à l'ergomètre sur 2 000 m** pour les J16 et J18, seniors et rameurs (ses) para-aviron hors collectif national

Lieux : de préférence, sur les pôles ou sur une épreuve open en présence d'un CTS, ou dans les clubs en liaison avec le CTS.

Les catégories de poids devront impérativement être respectées : FPL à 60 Kg maximum et HPL à 74 Kg maximum.

• **8 décembre 2020 : Test à l'ergomètre sur 2 000 m** pour les rameurs (ses) para-aviron du collectif national

Lieux : Vaires sur Marne, en stage national pour ceux qui sont convoqués.

• **11 au 16 décembre 2020 : Régate de sélection sur 2 000 m pour les seniors hommes.**

Lieu : Libourne

Poids léger : 74 Kg maximum

• **14 au 20 décembre 2020 : Régate de sélection sur 2 000 m pour les seniors femmes.**

Lieu : Vaires sur Marne

Poids léger : 60 Kg maximum

✓ **Épreuves du premier semestre 2021**

• **30 janvier 2021 : Championnat de France indoor 2 000 m à distance via Homerace en J16, J18, senior et para-aviron.**

Les catégories de poids devront impérativement être respectées selon la réglementation fédérale en vigueur (FPL à 61,5 Kg maximum et HPL à 75 Kg maximum).

Pour les J16 et J18, lors du championnat de France Indoor ou sur les pôles ou une épreuve open en présence d'un CTS, ou dans les clubs en liaison avec le CTS.

• **27 et 28 février 2021 : Championnats Interrégionaux en bateaux courts pour toutes les catégories**

Lieux : pour les 2-, le lieu de participation sera déterminé en fonction des appairages.

Les catégories de poids devront impérativement être respectées selon la réglementation FFA en vigueur.

Les rameurs et rameuses du dispositif PPJ candidats à une sélection en équipe nationale junior doivent participer dans les épreuves J18.

En catégorie senior, les rameuses et rameurs inscrits sur les listes des qualifiés aux championnats de France bateaux courts élaborées par la DTN ne sont pas autorisés à participer aux championnats interrégionaux en bateaux courts.

• **12 au 15 mars : Championnat de France en bateaux courts**

Lieu : Cazaubon

• **30 avril au 2 mai : Parcours de sélection pour le CE Junior**

Lieu : A déterminer

L'engagement est ouvert aux rameurs et rameuses J18 classés dans les 12 premiers du championnat de France bateaux courts 2020 et aux J17 ayant participé à ce championnat. Des rameurs et rameuses complémentaires peuvent être autorisés à participer sur proposition du chef de secteur.

Les mixtes de clubs sont autorisées.

• 3 et 4 juillet 2021 : Régate de sélection junior

Lieu : Libourne

Ouverte aux rameurs et rameuses J18 classés dans les 12 premiers du championnat de France bateaux courts 2020 et aux J17 ayant participé à ce championnat.

Des rameurs et rameuses complémentaires peuvent être autorisés à participer sur proposition du chef de secteur.

Les mixtes de clubs sont autorisées.



Patrick RANVIER
Directeur Technique National